

BULLETIN D'ADHÉSION 2024-2025

(Hors Licences FFH)



Le Comité Départemental Handisport des Hautes-Alpes a pour mission **la promotion et le développement des activités sportives à destination des personnes en situation de handicap physique et sensoriel.**

En adhérant à l'association,
vous rejoignez un mouvement de soutien pour l'intégration par le sport des personnes handicapées.

Nos objectifs et missions :

- Initiation et perfectionnement aux activités handisport
- Sensibilisation grand public et professionnels
- Organiser des manifestations pour la promotion du handisport
- Acquisition de matériels adaptés
- Développement des clubs et/ou sections handisports
- Formation fédérale Handisport (SKI, FTT)
- Mise à disposition de matériels adaptés
- Compétitions

ADHESION - SAISON 2024/2025 -

Je suis, nous sommes :

Mme, Mlle, Mr, Famille, Association, Société

- **Nom / Prénom :**
- **Adresse postale :**
- **E-mail :**
- **Téléphone :**

Je/nous souhaitons participer à l'association HANDISPORT 05 en qualité de :

- Membre(s) adhérent(s)** (précisez le nombre de membres) :x **25 €**
Accès au matériel handisport et au réseau des bénévoles de l'association handisport 05.
- Membre(s) donateur(s)** pour soutenir l'association : €

En joignant un chèque (CDH05) ou virement du montant de votre choix :€
IBAN FR76 1131 5000 0108 0013 8934 810

Le Handisport 05 a besoin de votre soutien !

DON / MECENAT = AVANTAGES FISCAUX !

Le Comité Départemental Handisport des Hautes-Alpes (CDH05) est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, affiliée à la Fédération Française Handisport (FFH).

En qualité d'association reconnue d'utilité publique, nous pouvons percevoir des **dons** et nous fournirons en retour des reçus fiscaux pour le crédit d'impôt: (CERFA)

- **Si un particulier fait don en numéraire**, il bénéficie d'une **réduction d'impôt égale à 66% du don** dans la limite de 20% de son revenu imposable. Au-delà, l'excédent peut être reporté sur les 5 années suivantes. (N° Cerfa : 11580*05)

- **Pour les entreprises**, elles bénéficient d'une **réduction d'impôt égale à 60% du montant versé** dans la limite de 5‰ (Cinq pour mille) du chiffre d'affaire brut. (N° Cerfa : 16216*01)